

# Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

---

Date de publication :	2019-10-08	
Titre abrégé :	Hausse du crédit d'impôt pour frais d'adoption	
Description :	La proposition vise à augmenter la limite relative au crédit d'impôt pour frais d'adoption et à la faire passer de 15 905 \$, en 2018-2019, à 20 000 \$ dès 2020-2021. Le crédit d'impôt modifié sera aussi remboursable. Les autres aspects du crédit d'impôt pour frais d'adoption ne sont pas modifiés.	
Ligne(s) d'exploitation :	Impôt sur le revenu des particuliers	
Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Données du formulaire T1	Statistique Canada
	Données macroéconomiques	Bureau du directeur parlementaire du budget
Estimation et méthode de projection :	Les coûts associés à la hausse de la limite du crédit d'impôt pour frais d'adoption ont été estimés à l'aide des montants relatifs à ce crédit indiqués sur les formulaires T1 des exercices financiers de 2012 à 2017. La répartition des montants réclamés a été estimée à l'aide d'une fonction polynomiale de degré 3. Les montants ont été ajustés afin de tenir compte de la nouvelle limite. Les coûts estimés comportent une hausse de 10 % par rapport aux coûts actuels du programme. Les estimations obtenues ont ensuite fait l'objet d'une projection fondée sur les prévisions relatives à l'inflation préparées par le Bureau du directeur parlementaire du budget. Comme le crédit d'impôt pour frais d'adoption peut être séparé entre les époux ou conjoints, on a supposé que c'est le montant total du crédit qui est réclamé à l'heure actuelle et que le fait de rendre le crédit remboursable n'aura qu'une faible incidence.	
Évaluation de l'incertitude :	L'estimation comporte un degré d'incertitude faible compte tenu du nombre relativement peu élevé de contribuables qui se prévalent de ce crédit d'impôt. La projection se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les dépenses réclamées sont déjà admissibles au titre du programme dans sa forme actuelle. On ne prévoit aucune modification du comportement.	

## Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible

### Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier

« faible » = coût inférieur à 500 000 \$